

MAITRE OU MAITRESSE ?

La féminisation des titres

Avocat ou avocate ? Confrère ou consœur ? Madame le Président ou Madame la Présidente ? La Commission Égalité du barreau de Nantes organise une conférence débat le 15 novembre 2019, en présence d'**Eliane VIENNOT**, linguiste et historienne de la littérature, sur la féminisation des titres et des noms de métiers.

Conférence « maître ou maîtresse ? »

le vendredi 15 novembre 2019 de 12h à 14h
à la maison de l'avocat

La langue française possède tout ce qu'il faut pour nous permettre de nous exprimer en toute égalité. La solution existe, pour ces mots comme pour d'autres que l'Académie disait naguère "rétifs à la féminisation" - avant de rendre les armes. Des solutions qui sont là depuis toujours.

La reféminisation (ou démasculinisation) du français à laquelle nous assistons depuis une quarantaine d'années repose en effet sur ses ressources propres, en usage durant des siècles.

Quant aux rares innovations surgies ici et là, elles tentent - parfois heureusement, parfois encore maladroitement - de répondre aux besoins d'une société qui, pour la première fois dans l'histoire, cherche à construire l'égalité entre tous les êtres humains.

Inscription préalable recommandée sur :

<http://maitreoumaitresse.gipco-adns.com/>



A propos du Barreau de Nantes

Le barreau de Nantes regroupe 1 100 avocats, dont 60% de femmes. Il est le plus grand barreau du grand ouest et le 10^e barreau en nombre d'avocats au niveau national. L'ordre des avocats de Nantes est un organisme professionnel, administratif et juridictionnel de défense et de régulation de la profession des avocats, il soutient de nombreuses initiatives permettant l'accès au droit et la défense de tous.

Pour en savoir plus : www.barreaunantes.fr // **Twitter** : barreaunantes // **YouTube** : Barreau de Nantes // **Facebook** : Les Mercredis du Droit // **LinkedIn** : Barreau de Nantes

A propos de la Commission égalité femmes-hommes du Barreau de Nantes

La Commission égalité a vu le jour en février 2018. Elle est ouverte à tous les avocat.es qui veulent se mobiliser pour l'égalité au sein du Barreau. Elle réfléchit aux moyens de faire bouger les lignes et de faire baisser les inégalités entre les femmes et les hommes dans la profession d'avocat sur des sujets comme le congé parental, la rémunération, la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, la parité dans les recrutements, les promotions, les instances de direction, les associations, etc. Elle se réunit tous les mois à la maison de l'avocat sous la présidence de Maître Marion CORNU.